

## Introduction

Voici une brochure menée tambour battant dans la semaine du 22 au 26 août, le matin, à cause de la pluie. Il n'est jamais tant bon de quitter trop longtemps le passé de ce village. Ces vieilles familles, ne vaut-il pas la peine de se pencher sur leur destin, et même si celui-ci, dans la plupart des cas, fut modeste ? Les Thionville, en voilà apparemment des modestes, des qui ne font guère de bruit, tout au moins après qu'ils aient vécu.

Ils habitaient aux Crettets, la maison que l'on disait autrefois, en notre enfance, chez Pipi, juste devant chez Castagne, de l'autre côté de la route. Et quand Castagne était là, Pipi vivait encore. Pipi, de son vrai prénom Alfred, le dernier représentant des Thionville qui habitait l'antique maison familiale. Il n'avait pas été fichu de se marier, donc le patrimoine allait passer en d'autres mains. Pour les champs, on ne sait pas, pour la maison, ce fut Jean Brocard dit Jean-Jean, alors père de trois enfants, qui l'obtint. Cela se passe au début des années soixante, c'est-à-dire il y a à peine quelques jours !

La maison depuis lors a été retapée, un peu trop à notre goût, ce qui l'a singulièrement aseptisée. Exemple à ne pas suivre. Respectons le vieux dans ce qu'il a de beau, de vivant surtout. A trop vouloir en faire on tue quelque chose, probablement l'âme, qui ne se loge plus sous les nouveaux crépis. Cette maison, finalement, elle est grande, de longueur moyenne certes, mais d'une profondeur considérable. Dans sa grange on pourrait loger combien de chars de foin ? Elle ne sert plus, Pipi fut le dernier paysan de la bâtisse qui désormais n'a plus senti l'odeur du fourrage.

Pipi... Je me souviens quand il venait chercher son lait au bidon quand il eut arrêté le domaine, à moins que ce ne fût là que les dernières périodes de sa vie professionnelle et qu'il n'amenait à la laiterie plus qu'une goutte minable. Il était placide, lourd, pas lui qui allait vous faire beaucoup de fruit. Alfred, il ne prenait plus grand place dans le village. Il en prendra pas beaucoup plus dans le cimetière où les héritiers, apparemment, ne furent pas capable de lui mettre une pierre tombale, en souvenir. Il n'y a que le cadre. Était-on donc si modeste, qu'il ne faille pas lui accorder plus ? Ne méritait-il pas d'être au même rang que les autres ? C'est sans importance, du moment qu'un jour, bientôt, ils vous raseront tout ça pour faire place nette. La commune du Lieu n'aime pas les cimetières, c'est connu, elle aime ce qui est propre, propre en ordre, sans charme, sans âme, elle s'en fout, des morts, à vrai dire. Et qui s'en préoccupe ?

On fait suivre cette esquisse du destin des Thionville par celui d'un autre représentant, Toto. Figure familière du village de par son petit magasin qu'il ouvrait de 6 heures du matin à dix heures du soir. Ouvert même le dimanche matin. L'homme ne se promenait guère. On le savait dans son arrière-boutique où il lisait le journal ou clouait des boîtes à vacherin quand c'était la saison, de

septembre à février. Cette vie toute simple lui suffisait. Sur le tard en compagnie de Marie, sa seconde épouse. Pas tous les jours sympa, la Marie, avec parfois, quand elle vous accueillait dans la boutique, une de ces gueules à l'envers, comme elle seule pouvait vous la faire. Tandis que par les jours de bonne lune, elle vous aurait rempli les poches de bonbons. Elle s'en foutait, c'est Toto qui paie !

Que de souvenirs. Mais le magasin a disparu, comme ont aussi disparu combien des commerces de ce village qui change de face tous les jours, qui s'appauvrit, qui s'impersonnalise, cité-dortoir peu à peu, on ne se connaît plus et c'est là aussi sans importance. On s'habitue à tout, même à l'anonymat, surtout à l'anonymat. Pourvu que l'on nous laisse tranquille.

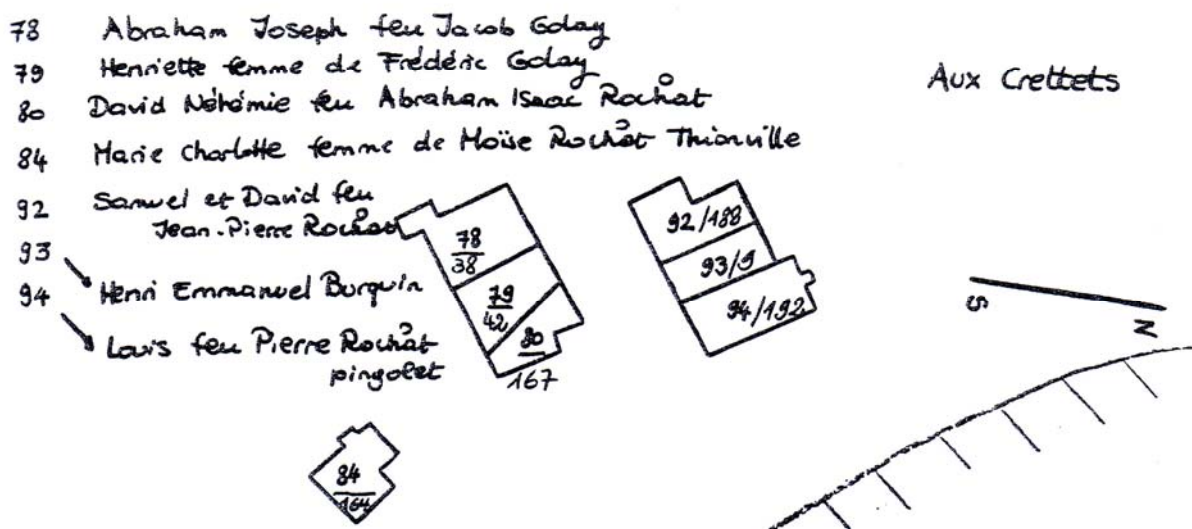
Ainsi donc elles disparaîtront sans laisser de trace, ces anciennes familles, toutes, de la première à la dernière, de la plus aisée à la plus modeste. Les familles se fondent les unes dans les autres pour ne plus laisser qu'un passé vague et inconsistant en lequel nul ne se rend. On dit, pour résumer la situation, c'était le vieux temps, et c'est tout. C'est passé. C'est fichu, On n'en parle plus. Sauf encore, naturellement, aux Editions du Pèlerin, comme ils disent !

Bonnes découvertes quand même.

Les Charbonnières, en août 2005 :



Le premier Thionville que l'on rencontre, selon notre documentation, est Moïse Rochat Thionville, époux de Marie Charlotte, elle-même propriétaire d'une maison aux Crettets, le no 84, selon le cadastre de 1812-1814 (voir ci-dessous) :



On découvrira plus bas que ce personnage portait plus fréquemment les prénoms de David Moyse. Or un David Moyse dit des Crettets apparaît dans le recensement de 1787 (voir supplément le Lieu no 2, p. 66). Il y a tout lieu de croire qu'il s'agit de la même personne. Nous ne pouvons remonter plus haut.

Moyse Rochat Thionville, s'il n'est pas propriétaire de maison en 1814, par contre possède montagne. Celle-ci se nomme La Caquerétaz et se situe au-dessus du village des Charbonnières, juste au-dessous de l'alpage plus connu du Bonhomme. La propriété est petite, d'une surface de 2336 toises, sur laquelle est construit un petit chalet, aujourd'hui disparu, mais que l'on peut situer dans les environs immédiats du chalet actuel de la Cerniaz. Rappelons que la toise carrée de l'époque vaut environ 9 m<sup>2</sup>, nous nous trouvons donc ici avec une propriété de quelque 2,1 hectares, juste de quoi nourrir une ou deux vaches. Thionville est donc un tout petit propriétaire sans beaucoup d'importance dans l'activité agricole et pastorale du village, encore qu'il serait bon de connaître la superficie de son domaine, ce que nous ne pouvons pas poser.

Nous retrouvons Thionville dans l'état nominatif des propriétaires d'immeubles de la commune du Lieu en 1827 (suppl. 3, p. 49) sous le no 208 : Rochat Moyse Thionville soit sa femme, Crettets, lapidaire. Imposition 2 fl 7/6, ce qui serait, disons, dans la petite moyenne. Situation légèrement au-dessus de ce que nous avons pu dire ci-dessus.

Dans le recensement de 1831 (voir suppl. 4, p. 37), on retrouve Moïse Rochat Thionville chef de famille de telle manière :

- David Moyse Rochat Thionville

- Charlotte sa femme
- Moyse son fils
- Charles idem
- Elie idem.

Il figure naturellement dans l'enquête sur les maisons de 1837 (ACV GEB 141/2).

Tout d'abord pour la maison toujours aux mains de sa femme Charlotte Rochat (p. 31). La bâtisse a plus de 60 ans, par conséquent on peut raisonnablement signifier sa construction dès après le milieu du XVIIIe siècle :

N. 236. Cabl. 24	164. <hr/> 84 Thionville	<p>Rochat Charlotte femme de Moïse (Thionville)</p> <p>App. (petite), une maison d'habitation, grande et élevée, plus un four y appartenant, située au Tableau Lanthan.</p> <p>Prix de Revient fr. 1700.</p> <p>Conservation de. âge plus de 60 ans.</p> <p>Valeur locale pres. un fr. 16.</p> <p>Prix de vente pres. un fr. 500.</p> <p>Juste valeur fr. <u>800.</u></p>	<p>Ce bâtiment comprend un four de chaufferie Incluant, outre un chaudière à vapeur, etc.</p>
---------------------	--------------------------------	---	---

Ensuite pour l'alpage où le chalet ne vaut pas cher (p.2) :

N. 181. Cabl. 29	-0 en 2336.	<p>Rochat, Moïse, Thionville.</p> <p>La Cayuérétat, pâturage lui appartenant un chalet, majeure partie en bois, de chétive construction en mauvais état. Il comprend une cuisine sans cheminée, deux chambres et et une salle; contenance 6 Tois. Haut fr. 58 n. s. art. l. - 2336.</p> <p>Il n'est pas porté au Tableau, il figure par sur le plan.</p> <p>Juste valeur fr. <u>200.</u></p>
---------------------	----------------	--

Retrouvons un Thionville dans la liste des professionnels des Charbonnières de 1857 (Manuel du voyageur dans le canton de Vaud, 1857) :

- Rochat, Moïse, des Cretets, amodieur de montagnes.

Il s'agit raisonnablement ici de Moïse fils de David Moyse.

La maison englobe deux ménages, celui de Moïse amodieur - encore que celui-ci ait pu resté célibataire et par conséquent vivre avec son frère - et celui de Charles dont on ignore la profession. Ce dernier aura au moins deux enfants, Moïse Emile et Louis Elie Rochat. Moïse Emile assure son mobilier à l'assurance mutuelle cantonale contre l'incendie du mobilier, canton de Vaud, le 14 décembre 1864, et cela pour une valeur de deux mille cinq cents cinquante sept francs. On peut lire dans les différentes rubriques :

« Le bâtiment où se trouve le mobilier assuré porte sur les Cretets. Il appartient à Moïse et Charles Rochat frères. Meubles pour 572.-, linges pour 300.-, habillements pour 1450.-, bibliothèque particulière pour 15.-, glaces et pendules pour 50.-, ustensiles de ménage pour 80.- et outils de profession pour 90.-»

Le formulaire est signé par Charles Golay, receveur de district.

Moïse Emile et Louis Elie Rochat fils de Charles Rochat Thionville des Charbonnières, y domiciliés, empruntent la somme de 1200.- le 28 avril 1869 aux hoirs d'Isaac Elie Rochat des Charbonnières, soit Alfred Samuel Rochat domicilié à Lausanne, Suzanne Mélanie Melley, femme de Jules David Melley de Ballaigues domiciliée à Lausanne, Marie Bachofner domiciliée à Morges, etc... L'acte est passé à Lausanne en présence du notaire Bonard du Lieu. No 4989.

L'acte précédent du même notaire, no 4988, concerne une vente des précédents créanciers aux frères Moïse Emile et Louis Elie Rochat, fils de Charles Rochat Thionville, pour une somme de 1724.-, de deux particules de terrain, l'une dite « Sur les Replats », de 214 toises, et l'autre dite « Es Vieilles Maisons », d'une contenance de 268 toises.

Le domaine étant probablement exigü, on profite de l'agrandir au gré des opportunités, car il n'est pas certain que les archives familiales des Thionville - propriété actuelle d'un des descendants, Jacky Rochat du Bugnon, fils de Victor Rochat dit Toto - n'aient compris qu'un seul acte d'achat.

Le cadastre 1872-1877 (ACL, GAA2) nous renseigne sur l'état des propriétés de la famille. Vu son importance, nous reproduisons les pages concernant les Rochat-Thionville dans leur intégralité :

642.

Rochat

note f. 647


Charles Samuel feu Moise  
Thionville

CADASTRE ARTICLE	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.
	F. <sup>o</sup>	N. <sup>o</sup>			PETITES Ares	Pieds	
3123	5	10	Aux Champs de Ville <i>Champ de 14 ares 58 centiares. Limites: les articles 1748, 634 et 971.</i>	Champ	162	14	58
3124	6	5	Aux Grands Vissourches <i>Champ de 11 ares 88 centiares. Limites: les articles 1323, 3204, 3203 et 1635.</i>	Champ	132	11	88
3125	6	7	Aux Grands Vissourches <i>Champ de 19 ares 89 centiares. Limites: les articles 3205, 635, 1324, 1039, 1740 et 1659.</i>	Champ	221	19	89
3126	7	48	Derrière les Vissourches <i>Pré de 25 ares 11 centiares. Limites: les articles 1697, 1301, 1313 et 972.</i>	Pré	279	25	11
3127	7	52	Le Haut des Grands Vissourches <i>Champ de 6 ares 57 centiares. Limites: les articles 973, 1299, 3204 et 1634.</i>	Champ	73	6	57
3128	7	56	Le Haut des Grands Vissourches <i>Champ de 27 ares 54 centiares. Limites: les articles 3204, 3129, 2813, 1039 et 635.</i>	Champ	306	27	54
3129	7	58	Le Haut des Grands Vissourches <i>Champ de 68 ares 40 centiares. Limites: les articles 973, 1752, 2245, 76, 2813, 3128, 3204 et 1299.</i>	Champ	760	68	40
3130	7	79	Aux Vissourches <i>Pré de 2 ares 59 centiares. Limites: les articles 75, 951, 2917, 1039, 907, 1759 et 1597.</i>	Pré	106	9	59
3131	8	9	Les Prés des Crulies <i>Pré de 16 ares 7 centiares. Limites: les articles 2579, 2820, 2865, 2594, 1300 et 2784.</i>	Pré	178	16	07
3132	8	25	Champ de Chez Rollier <i>Champ de 22 ares 77 centiares. Limites: les articles 1637, 426, 2919, 1761, 1275 et 3110.</i>	Champ	253	22	77

suite. *Rochat*

Charles Samuel feu Moïse 643.

Thionville

CADASTRÉ	PLAN		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS		
	ARTICLE	F <sup>n</sup>			N <sup>n</sup>	PERCHES Ares		Pieds	CLASSE N <sup>o</sup>	PRIX par PERCHE Fr. Cent
3133	8	10	<i>A la Cabinetta</i> Champ de 19 ares 76 centiares. Limites: les articles 1762, 3099, 522, 1200.	Champ	19	76			16,50	326
3134	8	16	<i>Les Prés des Crulies</i> Pré de 15 ares 48 centiares. Limites: les articles 2637, 2388, 2351, 1039, 2352 & 2529.	Pré	15	48			9,--	139
3135	8	18	<i>Les Prés des Crulies</i> Pré de 9 ares 36 centiares. Limites: les articles 2579, 2352, 1039, 623 & 2389.	Pré	9	36			9,--	84
3136	8	67	<i>Derrière les Vissourches</i> Pré de 10 ares 71 centiares. Limites: les articles 2817, 2960, 75, 83 & 1301.	Pré	10	71			14,50	155
3137	8	74	<i>Les Demi-poses</i> Champ de 20 ares 07 centiares. Limites: les articles 225, 1640, 2757, 1127, & 555.	Champ	20	07			15,50	311
3138	9	37	<i>Au Plat du Séchey</i> Champ de 30 ares 33 centiares. Limites: les articles 2920, 2961, 2962, 1535 & 2887.	Champ	30	33			18,50	561
3139	45	60	<i>Les Combes à Poivre</i> Champ de 22 ares 10 centiares. Limites: les articles 2867, 3015, 1045, 2922 & 624.	Champ	22	10			16,50	365
3140	45	90	<i>Les Prés des Crulies</i> Pré de 11 ares 39 centiares. Limites: les articles 2760, 2907, 2545, 2816 & 2819.	Pré	11	39			9,--	103
3141	46	15	<i>Les Crettels</i> Logement, grange & écurie de 2 ares 74 centiares. Limites: les articles 1043, 3143 & 3142.	Bâtiment	2	74				p. 188
3142	46	46	<i>Les Crettels</i> Place de 58 centiares. Limites: les articles 1043, 3141, 3143 & une place publique	Place	0	58				

6114.

suite. *Rochat**Charles Samuel Sieu Hô*

Thionville

CADASTRE ARTICLE	PLAN F. N.		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Franç.
					PERCHES Ares	Pieds 68	
3113	116	117	<i>Les Crellets</i> Jardin de 1 ares 68 centiares. Limites : les articles 3112, 3111, 1043, 1044 et une place publique.	Jardin	18	70	
3111	53	75	<i>Au Creux du Chat</i> Champ de 8 ares 55 centiares. Limites : les articles 3060, 2175, le chemin public des Chabumnières à la Cornue et à l'Épine et les art. 2113 et 3183.	Champ	8	55	
3115	54	30	<i>Sur les Replats</i> Champ de 11 ares 25 centiares. Limites : les articles 2558, 2573, 2177 et 2721.	Champ	11	25	
3116	55	15	<i>Les Champs de Gainchière</i> Champ de 12 ares 11 centiares. Limites : les articles 3065, 3066, 2126, 3117 et 2116.	Champ	12	11	
3117	55	16	<i>La Combe du Chenailon</i> Champ de 57 ares 78 centiares. Limites : les articles 2116, 3116, 2126, 3051, 2977, 2115, 2508, 3061 et 3061.	Champ	57	78	
3118	61	27	<i>Haut des Prés</i> Champ de 10 ares 67 centiares. Limites : les articles 2111, 2136 et le chemin public des Chabumnières à l'Épine et à la Cornue.	Champ	10	67	
3119	64	5	<i>La Caquerette</i> Pâturage de 615 ares 60 centiares. Limites : les articles 3075, 3074, le chemin du Bureau et l'art. 693.	Pâturage	615	60	
3150	64	6	<i>La Caquerette</i> Pâturage de 209 ares 31 centiares. Limites : le chemin du Bureau et les articles 3072, 3071, 1069 et 692.	Pâturage	209	31	
3151	9	54	<i>Au Plat du Sèchey</i> Champ de 30 ares 26 centiares. Limites : la route de Mouges à la Vallée et les articles 227, 110 et 109.	Champ	30	26	
3152	45	30	<i>Sur les Grayels</i> Champ de 15 ares 53 centiares. Limites : les articles 600, 2686, 2581 et 2785.	Champ	15	53	



*Rochat Moïse Emile et Louis Elie fils de Charles Samuel.* 647.

Thionville

CADASTRE ARTICLE	PLAN F. N.		DÉSIGNATION des immeubles	NATURE DES IMMEUBLES	SURFACE DES IMMEUBLES		BÂTIMENTS PRIX par ARTICLE Francs.	FONDS			
	PERCHES Ares	Pieds			CLASSE N°	PRIX par PERCHE Fr. Cent		PRIX par ARTICLE Francs			
3154	54	32	<i>Sur les Replats</i> <small>Champ de 18 ares 45 centiares. Limites : les articles 2477, 2573, 2590, 2572, v 2656.</small>	Champ	18	45			23	—	424
3155	54	50	<i>Aux Vieilles Maisons</i> <small>Pré de 31 ares 14 centiares. Limites : le chemin public des Charbonnières à Bon Port, l'article 2713, la grève du lac Picnet v l'art. 2854.</small>	Pré	31	14			24	—	747
Thionville											
<i>Rochat Moïse Emile fils de Charles Samuel.</i>											
3156	9	25	<i>Le Crêt du Port</i> <small>Champ de 15 ares 30 centiares. Limites : les articles 3001, 2917, 3026 v 1302.</small>	Champ	15	30			18.50		283
3157	47	28	<i>Les Charbonnières</i> <small>Pré de 98 centiares. Limites : un ruisseau v les articles 1874, 660, v 3096.</small>	Pré	0	98			37	—	36

La maison est possédée en 1812 par Marie Charlotte, femme de Moïse Rochat Thionville. En 1831 la famille est composée comme suit :

- David Moyse Rochat Thionville
- Charlotte sa femme
- Moyse son fils
- Charles idem
- Elie idem.

Charles, plus couramment Charles Samuel, est propriétaire de la maison en 1873.

Le nom de Thionville aurait été donné à un membre de la famille, au XVIIIe siècle, ayant fait du service militaire en France et ayant échoué, on ne sait pour quelles raisons et dans quelles circonstances, à Thionville, nom de localité qui aurait ainsi donné un surnom de famille !

Le 13 septembre 1877, acte no 4468, notaire J. Capt au Sentier, Moïse-Emile et Louis-Elie fils de Charles Samuel Rochat, agriculteurs domiciliés aux Crettets, acquièrent de la commune du Lieu, représentée ici par Emile Buffat municipal domicilié au Séchey, une parcelle de pâturage de 579 m2 proche de leur maison, et cela pour le prix de 643.-

Nous découvrons ci-dessous un nouveau membre de la famille, Rochat Fritz fils de Moïse Emile et de Fanchette Euphrasie née Rochat, né 4 août 1866.

CONFÉDÉRATION SUISSE

CANTON DE VAUD

ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL de Lieu

EXTRAIT DU REGISTRE DES MARIAGES  
(Certificat de mariage.)

Vol. auc. | Fol. 79  
1881



Le huit octobre mil huit cent quatre-vingt-sept  
ont été déclarés unis par le mariage, en conformité de la loi, à Lieu  
1° Rochat Fritz Secteur  
de Lieu domicilié avec ses parents les Charbonniers  
Etat civil: célibataire  
né avec parents les Charbonniers  
le quatre-vingt mil huit cent soixante-dix  
fils de Moïse Emile Rochat  
et de Fanchette Euphrasie née Rochat  
2° Rochat Lucie Sans profession  
de Lieu et l'Abbaye domiciliée avec Charbonniers  
Etat civil: célibataire  
née avec Charbonniers  
le premier dix mil huit cent soixante-dix  
fille de Louise Jacques Jules Rochat  
et de M. Julie Germaine Haline née Rochat

Pour extrait conforme,

Lieu le 24 Juillet 1881



L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL:

M. Remondet

La mère de Fritz quant à elle, Fanchette Euphrasie, était née, selon la note ci-dessous, le 15 juin 1831. Curieusement dans cet acte on cite les parrains et marraines mais non pas les parents !

Le Mercredi 15 Juin 1831 que Fanchette Euphrasie  
 Rochat a été née à 4 heures du matin sur le signe  
 de la Vierge et a été Baptisée à l'église du Lieu  
 Le Dimanche 24 du Mois de Juillet par Monsieur  
 le Grand pasteur aux lieux et a pour parrain Charles  
 fils de Frédéric Rochat de l'Epine, Edouard  
 fils de Louis Rochat et pour Marraine Euphrasie  
 fille de David Rochat et Fanchette fille de Mayr  
 Rochat de l'Epine fait ce en Juillet 1831

Rochat Victor dit Toto fils de Fritz, que l'on retrouvera plus longuement plus bas, quant à lui naît le 21 octobre 1892.

CONFEDERATION SUISSE



CANTON DE VAUD

Arrondissement d'Etat civil de Lieu



EXTRAIT DU REGISTRE DES NAISSANCES

Le vingt-un octobre mil huit cent quatre-vingt-douze  
 à sept heures minutes du soir

est né aux Charbonnières  
Rochat Victor Fritz

sur légitime

de Fritz Rochat

profession de cultivateur

originaire de Lieu

domicilié aux Charbonnières

et de Marie née Rochat

originaire de Lieu et l'Abbaya

Pour extrait conforme :

Nécessaire le 10 Juin 1901  
 L'OFFICIER DE L'ETAT CIVIL

Nous arrivons à la fin du XIXe siècle, c'est le joli temps des faire-parts. Et quelle qualité !



Annette Rochat  
Samuel Rochat



Charbonnières.  
Juin 1893.



Lucie Golay  
Elie Rochat



Charbonnières.  
Juin 1893.



Hélène Rochat  
Jules Jérémie Rochat  
Fiancés

Le Pont Les Charbonnières  
Janvier 1894.



Louise Golay  
François Hirtzel  
Fiancés

Charbonnières Pont  
Septembre 1892.

Le coût des marchandises à l'époque (1895-1896) :

Décembre 24	vendu foin	140
	une semaine lait	1
	une semaine lait	1
29	une semaine lait	1
30	pris pour blanc	5
31	pour de la viande	2
1896, janvier 1	Nouvel-An Emile	25
1	pour du pain et graisse	10
6	lait	1
7	au vétérinaire	7
11	Emile, pris	5
12	café	1
19	Emile	2
19	pour le lait	1
22	vacherin	3
22	saucisse et sucre	2
	etc...	

Le 3 mars 1896, les enfants de Charles-Samuel Rochat aux Crettets, Charbonnières, acte no 10464 du notaire J. Capt au Sentier, procèdent au partage des biens du défunt. Nous reproduisons plus bas le double de l'acte entré en possession de Moïse-Emile Rochat. Nous constaterons donc la présence de trois enfants, Moïse-Emile, Louis-Elie et Adèle-Louise, épouse de David-Julien Golay. La maison échoit donc à Louis-Elie, taxée 10274.- et la montagne de la Caquerétaz, d'une surface de 20934 m<sup>2</sup> et d'une valeur de 523 francs à Adèle Louise Golay. Il y a tout lieu de croire que cette propriété fut rachetée plus tard par Charles-Louis Rochat Pantalón, propriétaire de la Cerniaz, montagne constituée quant à elle en grande partie avec les anciens communs de la Cornaz. Admettons ici que si le chalet de la Cerniaz était déjà construit en 1896 - il le fut en 1891 -, il n'avait pu se faire sur les ruines de l'ancien de la Caquerettaz. Celui-ci, par conséquent, devait se situer à une certaine distance de là.

On découvrira après le partage les comptes du notaire Capt. Il est de toute évidence que pour couvrir les nombreuses créances dues par Charles Samuel Rochat des Crettets, qui n'étaient en conséquence pas dans une bonne situation financière, l'on dut vendre une partie du patrimoine.

Du 3 Mars 1896



92° 10464

Par devant John Capl, Notaire  
au district de La Vallée, domicilié au Sentier  
Comparaissent les enfants et seuls héritiers  
de défunt Charles Simeon Rochat du lieu  
d'ici intestat aux Brettes rière les Char-  
bonnières le six novembre dernier qui sont:

1° Moïse Emile Rochat, agriculteur  
domicilié aux Brettes rière les Charbonnières -

2° Louis Eli Rochat, agriculteur  
domicilié au dit lieu.

3° Et Adèle Louise née Rochat, épouse  
assistée et autorisée de David Julien Golay  
du lieu et du Chemin domiciliés ensemble au  
Charbonnières encore assistée et autorisée  
par son fils Charles Golay et par son ne-  
veu Fritz Rochat, domiciliés aux Charbon-  
nières, présents à cet effet.

Lesquels déclarent procéder au  
partage des immeubles ci-après désignés  
qu'ils possèdent en indivision par égales  
parts entre eux par succession de leur per-  
sonne, immeubles divisés en trois lots  
et qu'ils se sont attribués comme suit.

Articles	Plan		Au territoire du Lieu Cadastre et plan nouveaux	Taxe francs
	Folios	Numéros		
			<u>Premier lot attribué à</u>	

				<u>Louis-Elie Rochat</u>		
x	1661	6	$\frac{1}{2}$	Aux Grands Dissourches champ de dix-neuf ares qua- tre-vingt-neuf metres	229	
				<u>Le Haut des Grands Dis-</u>		
				<u>sourches :</u>		
x	1664	7	56	champ de vingt-sept ares cinquante quatre metres	344	
x	"	$\frac{1}{2}$	58	champ de soixante huit ares quarante metres	992	
x	16 $\frac{77}{77}$	45	90	Les Prés des Crulies pré de ouge ares trente-neuf metres	103	
				<u>Les Crettets :</u>		
x	16 $\frac{78}{78}$	46	45	bâtiment ayant logement grange écurie cave et remises de deux ares septante qua- tre metres	102.74	
x	"	46	46	place de cinquante huit metres	58	
x	"	46	47	jardin de un are soixante huit metres	87	
				<u>Deuxième lot attribué à</u>		
				<u>Moïse-Emile Rochat</u>		
x	1659	5	10	Aux Champs de Dille; champ de quatorze ares cinquante huit metres	306	
x	1660	6	5	Aux Grands Dissourches champ de onze ares quatre vingt-huit metres	172	



x	1662	7	48	Derrière les Yiffourches pré de vingt cinq ares ouze mètres	226
x	1663	7	52	Le Haut des Grands Yif. fourches, champ de six ars cinquante sept mètres	59
x	1665	7	79	Aux Yiffourches pré de neuf ares cinquante neuf mètres	221
x	1666	8	9	Les Frés des Crulies pré de seize ares sept mètres	145
x	1668	8	40	A la Cabine Kaz, champ de dix neuf ares septante six mètres	326
x	1669	8	46	Les Frés des Crulies pré de quinze ares quarante huit mètres	139
x	1671	8	67	Derrière les Yiffourches pré de dix ares septante un mètres	155
x	1672	8	74	Les Demiposes, champ de vingt ares sept ariètres	311
x	1673	9	37	Au Plat du Séckey, champ de trente ares trente trois mètres	561
x	1674	9	54	Au Plat du Séckey, champ de trente ares nouante six mètres	573
x	1675	45	30	Sur les Grayets champ	



				de quinze ares cinquante trois mètres —	303
X	1676	45	60	Les Combes à Joivre, champ de vingt deux ares dix mètres —	365
\	1680	53	75	Au Creux du Chat, champ de huit ares cin- quante cinq mètres —	180
\	1681	54	30	Sur les Replats, champ de onze ares vingt cinq mètres —	248
				<u>Troisième lot attribué</u> <u>à Adèle Louise Gôlay .</u> —	
X	1664	8	25	Champ de Chez Rollier, champ de vingt deux ares septante sept mètres —	398
X	1670	8	48	Les Frés des Crulies, pré de neuf ares trente six mètres —	84
X	1679	50	69	Le Crêt du Sorx, champ de vingt neuf ares sept mètres —	640
X	1682	55	16	La Combe du Chenaillon champ de cinquante sept ares septante huit mètres —	1271
X	"	55	15	Les Champ de Fainchière champ de douze ares onze mètres —	278
X	1684	64	5	La Caquerette pâturage	

			de six hectares quinze ares soixante mètres —	1539
1685	64	0	La Caquerelle, fra. surface de six hectares neuf ares trente qua- tre mètres —	023
Avec ces immeubles sont				

partagés sous leurs droits et dépendances que  
conques

Tous passages nécessaires sont récipro-  
quement réservés pour en jouir comme du passé

Les immeubles partagés sont évalués à  
la somme totale de vingt six mille - huit  
cent soixante huit francs quatre vingt dix  
centimes.

La part de chaque co-partageant est ain-  
si de huit mille neuf cent cinquante six francs  
trente centimes.

Le lot attribué à Louis-Élie Rochat est  
évalué à neuf mille sept cent septante francs  
trente cinq centimes.

Il redoit une soulte de huit cent qua-  
torze francs cinq centimes

Le lot attribué à Moïse-Émile Rochat  
est évalué à huit mille cinq cent quarante  
quatre francs trente cinq centimes

Il lui est redû une soulte de quatre cen-  
t onze francs quatre vingt quinze centimes

Et le lot attribué à Adèle Louise Golary est  
évalué à huit mille cinq cent cinquante quatre

francs vingt centimes.

Il lui est resté une somme de quatre cent deux francs dix centimes.

Les sommes ci-dessus stipulées sont payées et perçues par règlement de compte d'hoirie qui interviendra sans aucun délai.

En conséquence les copartageants s'accordent réciproquement quittance et décharge, ils se considèrent comme bien et dûment partagés et renoncent au bénéfice de relief ou de révision qui leur est accordé par la loi.

**DOIT** Acte prononcé en présence de Louis Mottier, de Châteaun-d'Orx, buraliste postal, et de Louis Ferillard, de Mauborget, charpentier, tous deux domiciliés aux Charbonnières, témoins soussignés avec les comparants et le notaire.

Aux Charbonnières le trois Mars mil huit cent nonante six.

La minute est signée, Emile Kochat; Louis Elie Kochat; Louise Golay; Julien Golay; Charles Golay; Kochat Fritz; Mottier; Louis Ferillard; J. Captnot

Pour expédition conforme



*J. Captnot*



Bureau des droits réels du district de LA VALLÉE

N° 5058 Cet acte a été présenté le 12 Mars 1896 et les mutations qu'il comporte ont été opérées dans le cadastre de la Commune de L'Isle folios 403 à 406, 596 et 597. Ses sommes stipulées ayant été payées à terre de l'acte et devant quittance réciproques sont données aux copartageants.

Emolument : f. 6.30.

Le Conservateur des droits réels,

*J. C. Piquet*

6/409.

Messieurs les Hovis de Charles Samuel Rochat  
aux Baskets.

Au notaire J. Capt au Sentier.

Doit Avoir

1896			Depenses	Reettes
mars	3	Armenables rendus à Louis Elie Rochat		977.0 35
		id Constant d'ey son forain		602 30
		id Moise Elie Dignag Lehey		543 80
		id Paul Galay espetier		384 20
		id Moise Aug <sup>e</sup> Galay		36 80
		id Albert Rochat Charbon		163 90
		id Charles J <sup>s</sup> Rochat		76 90
		id Louis Etienne Rochat		76 50
		id Paul Dignag Lehey		880 25
		id Louis Elie Rochat Charbon		1221 95
		id Elie Rochat gneuroux		1752 65
		id Ami J <sup>s</sup> Rochat pib		546 50
		id John J <sup>s</sup> Alfred Galay		834 05
		id Samuel Rochat		292 10
		id Leon Rochat		269 70
		id Moise Emile Rochat		173 75
		id Louis Rochat Pentaxi		5080 30
		id Adile Louise Galay		2265 70
		id Elie Rochat		1208 20
		Paye ériance Galay pûis Baskets	2123 75	
		id Ch <sup>s</sup> J <sup>s</sup> Rochat pantalonn	1303 40	
		id Jules Rochat de l'Epine	769 80	
		id id	424 30	
		id id	1201 70	
		id Commune du Lieu	508 00	
		à Reporter	6331 45	26868 90

		Report, fr.	6331 45	26868 90
		Pays. crémier. Hameau des Charbonnières	185 10	
		id Caisse hypothécaire	5397 50	
		id Hameau Diprath à Genève	406 80	
		id billet Banque G <sup>e</sup> 1 <sup>er</sup> mars	260 -	
		id id 5 mars	230 -	
		id id 9 mars	330 -	
		id id 20 "	100 -	
		Frais	318 05	
		Livre par compte Louis Elie Rochat	4436 65	
		id Moise Emile Rochat	4436 65	
		id Julien Golay	4436 70	
		Balancé	fr 26868 90	26868 90
Compte pour				
		Monsieur Moise Emile Rochat	Doit	Avois
Mars	3	Rem par compte delhoirie		4436 65
		Remis sur de Revers Paul Golay	250 -	
		id Albert Rochat	100 -	
		id Immeuble	173 75	
		Livre espèc.	2000 -	
		Livre titre Blot	1200	
Avril	20	Rabais sur honoraires		17 10
		Livre pour soldes	730	
		Balancé	fr 4453 75	4453 75

Louis-Elie Rochat ayant acquis la maison familiale, pour y rester Moïse-Emile doit forcément devenir locataire de son frère :

~ Du 22 mai 1896. —

— Conventions pour locations. —

Entre Louis Elie Rochat et M. Emile Rochat frère des Crettets, il a été convenu ce qui suit :

Louis Rochat loue à son frère Emile, dans la maison sise aux Crettets un appartement à l'étage comprenant une chambre et une cuisine, plus le droit d'occuper individuellement la cave et de loger son bois <sup>de chauffage</sup> à la remise, ainsi qu'une portion de jardin d'environ deux perches.

Le propriétaire se réserve le droit de passage par la susdite cuisine pour les chambres et pièces extérieures de l'étage.

Le prix de location convenu est de Cent vingt francs par an à partir du 1<sup>er</sup> avril 1896, payable annuellement.

La location est unie à condition s'il n'y a pas un aversissement de dette réciproque de trois mois.

Acte fait à Doublan, Charbonnières le 22 mai 1896

Louis Elie Rochat

Convention passée le 18 avril 1897 entre François Rochat Lolet et Moïse-Emile Rochat, ce dernier louant du terrain au premier. Nul doute, n'ayant d'ailleurs plus de bâtisse en propre, que Moïse-Emile n'est plus paysan. Selon toute évidence il fait, comme beaucoup de citoyens des Charbonnières, des Crettets en particulier, dans la pierre fine soit sertissage, profession qui ici aura succédé à la lapidaire de plus en plus abandonnée au profit d'une activité plus rémunératrice.

Charbonniers le 18 avril 1897.

Convention entre Moïse Emile Rochat et Francois Rochat  
dit Bobet pour les champs qu'il possède sur le territoire des  
Charbonniers. savoir De sous la grande cote à la mine derrière  
le village la petite ville maison au nord du puits aux Biotettes  
au nord aux replats. allongé avec le bord du lac  
pare-qui sont indiqués pour le terme de trois à six ans de dette  
reciproque le 1<sup>er</sup> Janvier de la 1<sup>re</sup> année je dois lui fournir 2 char  
de fumier pour son jardin à la Sagne. 1 char pour le jardin à côté pour  
rendre sur place. et toute les années je dois lui rendre de l'ingrès -  
sur les fonds toute les années tant que je hôte de montagne je dois lui  
fournir 10 lb beurre aux prix courants dans le moi de Juin. Et les lois  
pour le prix de 170 fr. sont cent. 21 ptante francs payable le 1<sup>er</sup> Decembre  
de chaque année.  
Jacques Francois Rochat

On verra plus bas le destin des enfants de Moïse Emile. Concentrons-nous maintenant sur ceux de Louis-Elie Rochat et qui furent John-Louis, Jules-Moïse, Alfred, Frida-Angèle, Dorcas-Marie et Céline-Julie, femme de Pierre-Louis Chaperon, possédant chacun 1/6 du patrimoine de leur père. Le partage se fera le 9 novembre 1935, notaire Giroud du Sentier. Alors Alfred Rochat dit Pipi, agriculteur, reprendra le domaine et la maison. Resté célibataire, il n'y aura pas de reprise. La maison, nous ignorons qui racheta les champs, fut rachetée, au début des années soixante, par Jean Brocard dit Jean-Jean qui y habite encore en 2005.

Pas de tombe visible d'Alfred Rochat au cimetière. Il est possible que la famille n'en mit pas, d'où, pour la zone occupée à l'époque, deux emplacements sans pierres tombales.

## Compléments

### 23. Chez Pipi ou la maison des Thionville.

Selon le cadastre de 1875 (voir plus bas) Charles Samuel est fils de feu Moïse Rochat Thionville. Nous remonterons dans le temps pour retrouver l'enquête de 1837 (ACV, GEB 141/2):

N<sup>o</sup> 236.  
Cabl. 24

164.  
84  
Thionville

Rochat Charlotte femme de Moïse  
(Thionville)

Alp. (Pipietz), une maison d'habitation,  
grande et saine, plus un four y attenant,  
Inscrite au Tableau de la Ville.

Prix de Revient fr. 1700.  
Conservation de. age plus de 60 ans.  
Valeur locative presumée fr. 16.  
Prix de vente presumée fr. 500.  
Juste valeur fr. 800.

Le recensement de 1831 donne comme habitants de cette maison:

- \* David Moyse Rochat Thionville
- \* Charlotte sa femme
- \* Moyse son fils
- \* Charles idem
- \* Elie idem.

Notons ici qu'alors les Thionville sont propriétaires d'un petit alpage au-dessus des Charbonnières appelé la Caquerétaz, emplacement actuel de la Cerniaz:

181.  
16. 29

-0  
en 2336.

Rochat, Moïse, Thionville.

La Caquerétaz, pâturage lui appartenant  
un chalet, majeure partie en bois, de récente  
construction en mauvais état. Il comprend  
une cuisine sans cheminée, deux chambres et  
et une aune; contenance 6 Toises. N<sup>o</sup> 58  
n. 8. art. 1. 2336.

Il n'est pas porté au Tableau, il figure par  
son le plan.

Juste valeur fr. 200.



David Moyse Rochat dit des Crettets apparaît dans le recensement de 1787. On perd ensuite sa trace, de lui et de sa famille.

Le terme de Thionville pourrait bien provenir d'une ville de France de ce nom et où un personnage de la famille, dans les armées au service de la France par exemple, aurait pu passer ou échouer quelques mois ou quelques années.



GAA6, 405, rochat Charles-Samuel fils de Moïse / les enfants de Charles-Samuel qui sont: Moïse-Emile, Louis-Elie et Adèle-Louise femme de David-Julien Golay chacun pour 1/3.

Mutations à la titularité: envoi en possession, du 29 novembre 1895, office de Paix, Rochat Charles-Samuel fils de Moïse. Partage du 3 mars 1896, J. Capt notaire, Rochat, enfants de Charles-Samuel.

1678, Les Crettets, logement, grange, écurie, cave et remise, bâtiment, 10000, partage du 3 mars 1896, J. Capt notaire, Rochat Louis Elie.

GAA7, folio 596. Rochat Louis-Elie fils de Charles-Samuel / les enfants de Louis-Elie qui sont John-Louis, Jules-Moïse, Alfred, Frida-Angèle, Dorcas-Marie et Céline-Julie femme de Pierre-Louis Chaperon, chacun pour 1/6 / Alfred fils de Louis-Elie.

Mutation à la titularité. Envoi en possession, 25 avril 1902, Aubert Juge, Rochat-Louis-Elie fils de Charles-Samuel. Envoi en possession, 8 janvier 1927, juge de paix Chenit, Rochat Jules Moïse. Cession partage, 9 novembre 1935, Giroud notaire, hoirs de Louis-Elie.

4178, les Crettets, logement, grange, écurie, cave et remise, bâtiment, 10 000/ 25 000, partage, 3 mars 1896, J. Capt notaire, Rochat, enfants de Charles-Samuel.

Suite du folio 407.

596		<b>Rochat</b>		<i>Louis, élève fils de Charles-Samuel les enfants de Louis-Élie qui sont: John-Louis, Jules-Marie, Stéphen-Louis, Charles-Louis, Alfred fils de Louis-Élie</i>							
REGISTRE FONCIER	PLAN		NOM LOCAL et désignations spéciales	NATURE	SURFACE		BATIMENTS				
	ARTICLE	FOLIO			N°	Arres	Centares	PRIX par numéro	BORDFRAIS industriel	TAXATION	ALLETRE de la police
	1661	6	7	Aux Grands Viffourches	Champ	19	89				
<del>1661</del> 4175		7	56	Le Haut des Grands Viffourches	Champ	27	54				
<del>4177</del>		7	58	Le Haut des Grands Viffourches	Champ	68	40				
<del>1655</del>		46	90	Les Grès des Crulies	Sec	11	30				
<del>1654</del> 4174		46	45	Les Crettets <i>Logement, grange, cour, et</i>	Bâtimen	2	74	10000		1877	1451

<i>Émile, Angèle, Dorcas-Marie et Céline Julia femme de</i>				MUTATIONS A LA TITULATURE			
Envoi en possession	25 avril 1902	Charles-Louis	Rochat	Louis-Élie (fil de Charles-Samuel)	2488		
Reprise possession	8 mai 1927	Jules-Marie	Rochat	Jules-Marie	1571		
	9 mai 1925	Alfred	Rochat	Louis-Élie	572		

FONDS		MUTATIONS AUX ARTICLES									
PRIX par arce	PRIX par numéro	REGISTRE FONCIER article nous enu	SURFACES de parcellement	FOLIO de transport	TAXES parcellaire	ACTES TRANSLATIFS			Propriétaires	N° PRESE	
						genre	date	office			
11 50	924			403		Partage	3 Mars 1896	J. Capt. not.	Rochat enfants de Charles-Samuel		
12 50	347			103		Partage	3 Mars 1896	J. Capt. not.	Rochat enfants de Ch <sup>s</sup> S <sup>t</sup>		
14 50	992			403		Partage	3 Mars 1896	J. Capt. not.	Rochat enfants de Ch <sup>s</sup> S <sup>t</sup>		
9 00	103			405		Partage	3 Mars 1896	J. Capt. not.	Rochat enfants de Ch <sup>s</sup> S <sup>t</sup>		
				900		Partage	24 mai 1910	Guyonnot not.	Picot Georges Auguste		
				405		Partage	3 Mars 1896	J. Capt. not.	Rochat enfants de Ch <sup>s</sup> S <sup>t</sup>		

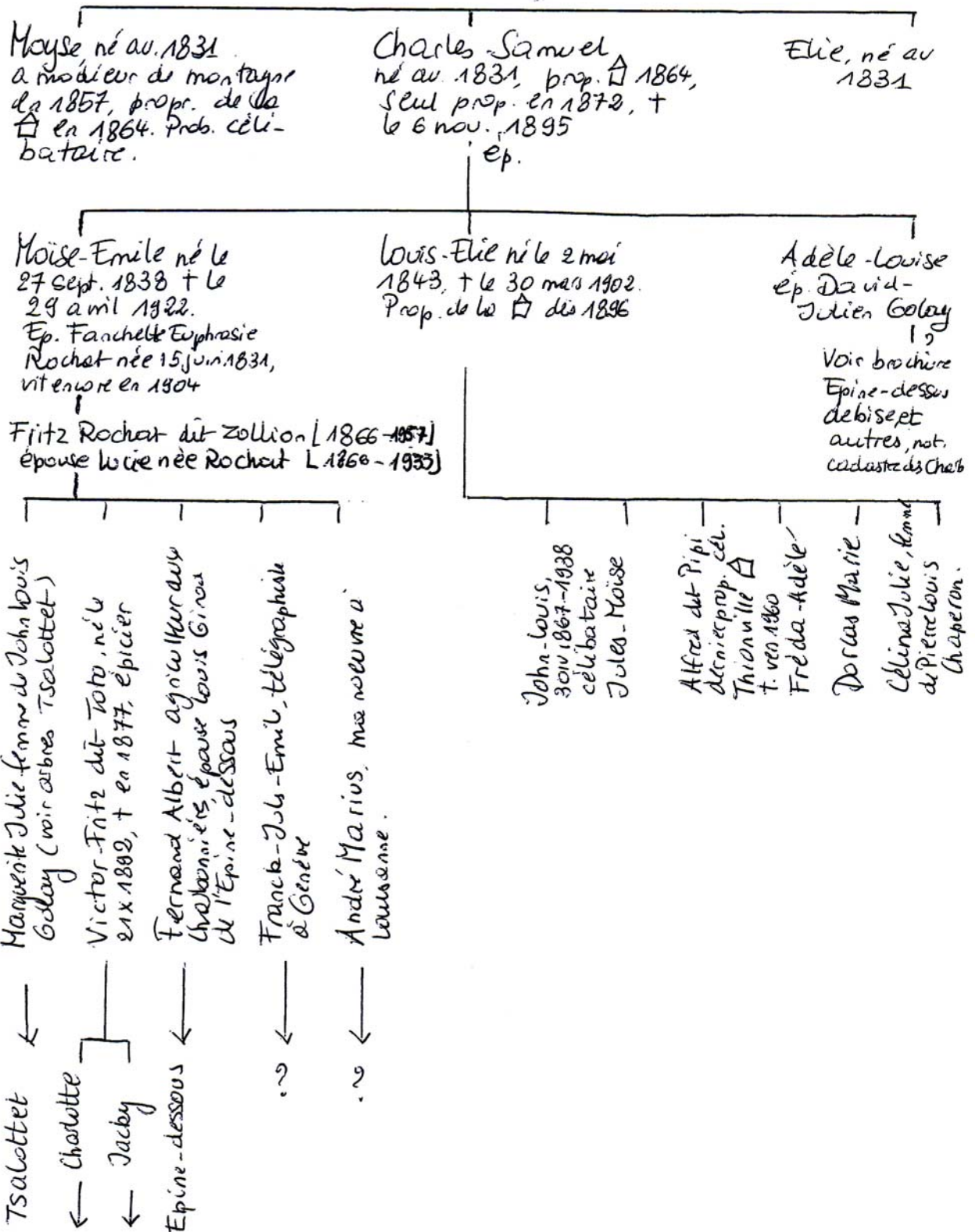
Suite du folio 404

405		<i>Rochat Charles Samuel fils de Moïse. Demeurant à Charles Samuel qui dont Moïse Louis. Louis Elie et Louis G.</i>										
REGISTRE FONCIER		PLAN		NOM LOCAL et désignations spéciales	NATURE	SURFACE		BATIMENTS:				
ARTICLE	FOLIO	N°	PRIX par numéro			BORDEREAU industriel	TAXATION	GALETTRE de la police	Arres	Centares	Francs	Francs
1674	9	54		au Plat du Sèchey	Champ	50	86					
1675	45	30		sur les Grayets	Champ	15	53					
1676	45	60		Les Combes à poivre	Champ	22	10					
1678	46	45		les Cotelets, log. garage et une parcelle	Batiment	2	74	10000				

<i>Fonds de Louis Julien Galtay. cession pour 1/2</i>				MUTATIONS A LA TITULATURE									
				Livre en justice Jury		29 Novembre 1895 3 Mars 1896		Office de J. Cap. not.		Rochat Charles Samuel fils de Moïse Rochat enfant de Charles Samuel		4814 5058	
FONDS		MUTATIONS AUX ARTICLES											
PRIX par are	PRIX par numéro	REGISTRE FONCIER article nouveau	SURFACES de parcellement	FOLIO de transport	TAXES de parcellem.	ACTES TRANSLATIFS			Propriétaires	NUMERO de PRESENTATION			
						genre	date	office					
Francs	Francs		Area	Centares	Francs								
18 30	575			455		Sortie	3 Mars 1896	J. Cap. not.	Rochat Jules Henri et ses enfants, les fils de Charles Henri	5073			
18 30	302			530		Sortie	3 Mars 1896	J. Cap. not.	Rochat Louis Louis fils de B. St.	5074			
18 30	365			600		Sortie	3 Mars 1896	J. Cap. not.	Galtay Jules Louis et Alfred Samuel post. 3 Mars 1896. J. Cap. not. notaire Rochat Louis Elie	5075			
9 -	102	1684 1685		548 "		Sortie	3 Mars 1896	J. Cap. not.	Rochat Louis Elie Galtay Jules Louis et Alfred Samuel post. 3 Mars 1896. J. Cap. not. notaire Rochat Louis Elie	5075 5058			

# Essai généalogique sur la Thionville des Chabonniers

David Moïse Rochat des Crettets, cité en 1787,  
 puis en 1814, 1827, 1831, 1837. Cité Thionville à partir  
 de 1814. Épouse Marie-Charlotte Rochat, citée  
 en 1814, 1831, 1837



CONFÉDÉRATION SUISSE



CANTON DE VAUD

ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL DE Vieu

# PERMIS D'INHUMATION

1902

Le ventre marc — 1902 à 1 heure minutes du matin est décédé

à aux Crêtets vers Les Charbonnières

Robert Louis Elie Profession: Lapidaire

M. L. de Charles Samuel

et de Julie Annette née Déprez

Etat civil: époux de Céline Julie née Matthey

de Vieu domicilié à aux Crêtets Charbonnières

né le 2 Mai — 1843 —

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu.

aux Charbonnières le 4 Avril 1902 des 4 heures du jour

L'officier de l'état civil :



1902. 14. S. Tiquet n. 12

M. Raymond



ARRONDISSEMENT D'ÉTAT CIVIL Du Clieu

PERMIS D'INHUMATION

1907

Le 24 Septembre 1907 à 5 heure 1 minutes du Jour  
 est décédée à Chambormières  
Rockat, ni Rockat Fanchette, Euphrasia  
 Profession épicière  
 fille de Moïse Frédéric Rockat  
 et de Jeannette Emilie Antoinette ni Rockat  
 Etat civil épouse Emile Rockat  
 originaire de Clieu domiciliée à Chambormières  
 née le 10 Juin 1881

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement, l'inhumation peut avoir lieu. aux Chambormières le 24 Sept. 1907 à 5 h. du soir  
Clieu le 24 Septembre 1907

L'OFFICIER DE L'ÉTAT CIVIL :

1907 n° 16 Regist. g. n° 13



M. J. J. J.

Arrondissement de l'état civil de Lieu

### Permis d'inhumation ou d'incinération.

1912

Le 10 Décembre 1912  
à 8 heures 15 minutes du matin  
est décédé à aux Charbonnières  
Volay me Roche Adèle Louise  
profession menagère  
fille de Charles Lammul  
et de Julie Henriette me Pespray  
état civil épouse de David Julien Volay  
originaire de Lieu et Cheriat  
domicilié à aux Charbonnières  
né à ? âge de 70 ans le 12 septembre 1842

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu aux Charbonnières le 13 à 9 heures du jour  
Lieu, le 12 Décembre, 1912

L'officier de l'état civil :

M. Regon

1912 no 12 Régim no 93



# PERMIS D'INHUMATION OU D'INCINÉRATION


Arrondissement de l'état civil de Le Lieu

Le vingt neuf avril mil neuf cent vingt deux  
à quatorze heures hrente minutes du  
est décédé à aux Charbonnières  
RoCHAT Emile  
profession : agriculteur  
originaire de Le Lieu  
domicilié à aux Charbonnières  
né le 27 septembre 1838 à aux Charbonnières  
fil de Charles Samuel  
et de Julie Henriette, née Déprat  
état civil : veuf de Fanchette Euphrasie, née RoCHAT

L'inscription de ce décès ayant été faite dans  
les registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'Officier de l'état civil :  
Def. Fiquet

Le Lieu le 30 avril 1922



Lausanne. — Imp. A. Jauchin. — Octobre 1919. — 5000 ex.

FÉDÉRATION SUISSE

CANTON DE VAUD

# PERMIS D'INHUMATION OU D'INCINÉRATION


Arrondissement de l'état civil de Le Lieu

Le quinze mai mil neuf cent vingt trois  
à une heure hrente minutes du  
est décédé à aux Charbonnières  
GOLAY David Julien  
profession : Mériste  
originaire de Le Lieu et Chemit  
domicilié à aux Charbonnières  
né le 26 août 1836 à aux Charbonnières  
fil de David Isaac Golay  
et de Jeanne Marguerite, nee Golay  
état civil : veuf de Adèle Louise, née RoCHAT

L'inscription de ce décès ayant été faite dans  
les registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.

L'Officier de l'état civil :  
Def. Fiquet

Le Lieu le 15 mai 1923





ATION SUISSE  
N DE VAUD

# Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil d Le Lieu

Le vingt-trois août mil neuf cent rente-cinq  
à deux heures minutes  
est décédée aux Charbonnières  
RoCHAT, née PATTHEY Cotina Julia  
profession \_\_\_\_\_  
originaire d Le Lieu  
domiciliée aux Charbonnières  
né le 10 septembre 1846 à \_\_\_\_\_  
fils de François Louis Patthey  
et de Marie Françoise née Audemars  
état civil veuve de Louis Elie RoCHAT

L'inscription de ce décès ayant été faite dans  
registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.



L'officier de l'état civil :

Del. Fiquet

Le Lieu, le 24 août 1935.

Imprimerie Vaudoise, Lausanne. — X. 29 — 20.000 ex.

ATION SUISSE  
N DE VAUD

# Permis d'inhumation ou d'incinération

Arrondissement de l'état civil d Le Lieu

Le vingt et un mai mil neuf cent rente-huit  
à vingt-trois heures minutes  
est décédé aux Charbonnières  
RoCHAT, John Louis  
profession agriculteur  
originaire d Le Lieu  
domicilié aux Charbonnières  
né le 30 avril 1867 à aux Charbonnières  
fils de Louis Elie RoCHAT  
et de Cotina Julia née Patthey  
état civil célibataire

L'inscription de ce décès ayant été faite dans les  
registres de l'état civil de cet arrondissement,  
l'inhumation ou l'incinération peut avoir lieu.



L'officier de l'état civil :

Del. Fiquet

Le Lieu, le 23 mai 1938.

Imprimerie Centrale, S. A. Lausanne. — XI. 34. — 10.000 ex.



Dorcas-Marie Rochat, née en 1879.



Les sertisseuses de Elie Rochat-Golay du Clos-Brenet. Avec à l'arrière : Mina Rochat de l'Epine-dessus de bise, Ellen Rochat (femme de Jules Rochat dit Tsun), la cuisinière dont on ignore le nom, Mina Borel. Assises : Dorcas-Marie de chez Thionville, Lina Borel. Nous ignorons tout de cette famille Borel.



Dorcas-Marie, née le 11 mars 1879, décédée le 23 juillet 1960 à l'âge de 81 ans. Figure au registre des décès de la paroisse du Lieu sous le seul nom de Marie.



Adèle-Louise Golay, née RoCHAT (décédée en 1912 à l'âge de 70 ans, serait donc née en 1842).



Alfred Rochat dit Pipi, vers 1940. Il était né 15 janvier 1894 et décéda le 6 février 1960, à l'âge de 76 ans.



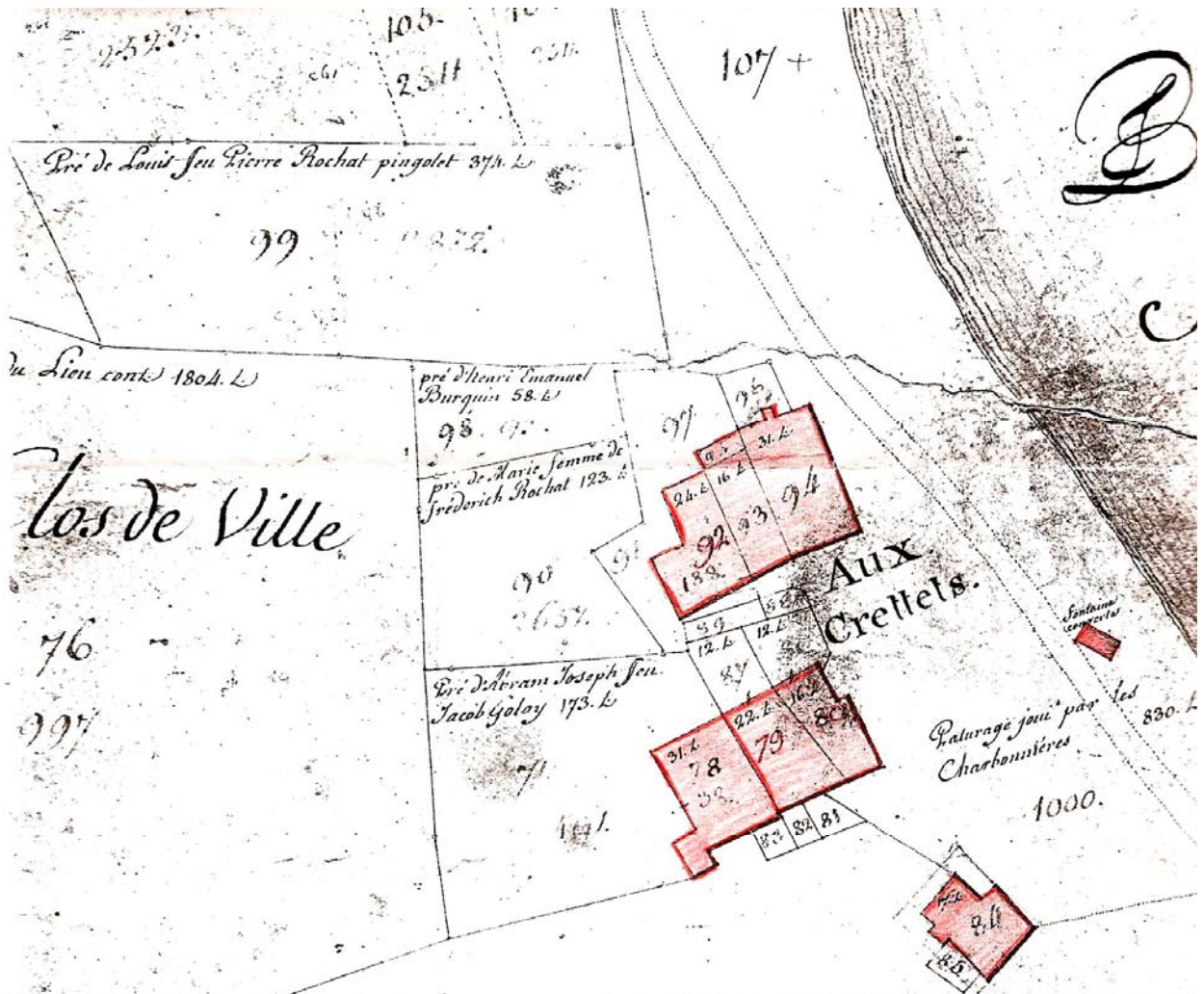
Fritz Rochat dit Zollion (1866-1957).



Rue de la Gare. La maison Thionville est à droite. Signalons que celle-ci n'apparaît pratiquement jamais de manière convaincante sur les cartes postales du village, toujours cachée par quelque autre bâtiment.



Chez Pipi, vers 2000.



No		Renvois	
Plan	du Cadastre		
→ X	82 188.	Maison de Samuel et David feu J <sup>r</sup> Pierre RoCHAT	
X	84 184.	Maison de Marie Charlotte femme de Moyse RoCHAT Thionville	
		Jardin de la même A. L.	
	80 467	Maison de David, Sélimie feu Abram Isaac RoCHAT	
		Jardin du même A. L.	
		Jardin du dit 12. L.	
→ X	79 42.	Maison	
		Jardin	Henriette femme de Frédéric Golay 3. L.
	87 52.	Jardin	
	83 11.	Jardin d' Abram Joseph feu Jacob Golay 3. L.	
X	94 192.	Maison de Louis feu Pierre RoCHAT pingalet	
		Jardin du même 9. L.	
→ X	83 9.	Maison	
	88 288.	Jardin	D' Henri Emanuel feu Daniel Burquin 3. L.
	95 817.	Jardin	
	89	Jardin	6. L.
	91	Pré	de Samuel et David feu J <sup>r</sup> Pierre RoCHAT 11.
	97	Pré	35. L.

Cadastre de 1814. La maison (no 84) est alors propriété de Marie-Charlotte RoCHAT, Moyse RoCHAT Thionville n'étant que le prince consort !